

SOLIDARITE

« Je réclame des droits pour la femme parce que c'est l'unique moyen que l'on s'occupe de son éducation, et que, de l'éducation de la femme, dépend celle de l'homme en général, et particulièrement celle de l'homme du peuple »

Flora Tristan



INTERNATIONALE

Association Loi 1901

"Solidarité Femmes Internationales"

est une ONG laïque, démocratique et à but humanitaire
inscription au journal officiel de la République Française le 28.09.2002 – N° : 1210
Agrément au Niger N° 0111b du 18/02/ 2010

Son but est de favoriser la promotion de l'éducation et de la santé des fillettes et des femmes dans le monde, par la mise en commun des moyens humains, matériels et intellectuels entre des associations de femmes des pays du Nord et des pays du Sud

« La Maison des Femmes d'AGADEZ »

A ce jour, un centre d'alphabétisation et de formation sont construits et fonctionnent, ainsi que le puits, le pôle mère –enfant, un jardin de plantes traditionnelles nutritives et médicinales, un pôle douches et WC publics, UN RESTAURANT..nous prévoyons pour 2015 la reconduction de tous les ateliers, la poursuite des parrainages, et la construction du premier CENTRE ARTISANAL FEMININ D'AGADEZ

Le NIGER est un pays démocratique, grand comme 2,5 fois la France, peuplé de plus de 16 Millions habitants, pays très pauvre en revenu par habitant mais si riche en énergie, compétences et espoirs !!

.Résumé de quelques indicateurs qui parlent d'eux-mêmes :

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 130°/00 (divisé par 2 en 10ans !!)

Une femme africaine est 25 fois, plus exposée à décéder en cours d'accouchement qu'une femme Européenne

Pourtant le taux de Scolarisation primaire des filles y est passé de 84 filles / 100 garçons en 1991 à 91 filles/ 100 garçons en 2012 » (Banque Mondiale).

LA LUTTE POUR LA PAIX DANS LE MONDE PASSE PAR LE RESPECT DE LA DIGNITE DE CHACUN : nourriture, éducation, logement, travail, en sont les bases.

Si, comme nous, vous pensez que savoir lire, écrire, compter est la base essentielle de l'autonomie, de la liberté de penser et d'agir, la porte ouverte sur une possibilité de culture autodidacte, la seule vraiment possible actuellement dans des pays si pauvres,

alors vous soutiendrez notre projet ✂-----

BON DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e).....profession :.....

E-mail :.....

Adresse :.....Tel :.....

Fait don à l'association Solidarité Femmes Internationales de la somme de :.....

Je remplis et vous renvoie l autorisation de prélèvement ci après pour faire un virement mensuel de la somme de :.....

Un justificatif vous sera adressé sur demande(joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

Important : les dons aux associations humanitaires sont déductibles de l'impôt à raison de 66%

Affectation de votre don : Vous pouvez nous indiquer à quel aspect de notre projet vous désirez apporter votre soutien particulier :

Parrainages : Formations des femmes : Alphabétisation: Construction du Centre

Je vous laisse décider de l'affectation de mon don en fonction des besoins :

:Solidarité Femmes internationale, S/C Farida HAMMANI-47200-Montpouillan-France

Courriel : solidaritefemmesinternationale@wanadoo.fr

Site : www.solidaritefemmesinternationale.org

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

**Prière de renvoyer les 2 parties de ce document à notre trésorière :
C. LANDIER, impasse de la Foret - 47700 - CASTELJALOUX,
sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d identité bancaire
(RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d épargne (RICIE)**

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'EMETTEUR

513 680

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR			NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER		
			SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE Chez Mme LANDIER CHRISTIANNE IMPASSE DE LA FORET 47700-CASTELJALOUX		
COMpte À DÉBITER					
Etablissement	CODES	Guichet	N° du Compte		Clé R.I.B.
Date :			NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER		
Signature					

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.I.E.).

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR					
COMpte À DÉBITER					
Etablissement	CODES	Guichet	N° du Compte		Clé R.I.B.
Date :			NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER		
Signature			SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE Chez Mme CHRISTIANNE LANDIER IMPASSE DE LA FORET 47700-CASTELJALOUX		

Les informations contenues dans la présente demande ne sont utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

**:Solidarité Femmes internationale, S/C Farida HAMMANI-47200-Montpouillan-France
Courriel : solidaritefemmesinternationale@wanadoo.fr
Site : www.solidaritefemmesinternationale.org**

:Solidarité Femmes internationale, S/C Farida HAMMANI-47200-Montpouillan-France
Courriel : solidaritefemmesinternationale@wanadoo.fr
Site : www.solidaritefemmesinternationale.org